



## REGLEMENT PARTICULIER 2011



### 22° COURSE DE COTE REGIONALE DU MONASTIER SUR GAZEILLE

30 et 31 JUILLET 2011

L'Association Sportive Automobile de la HAUTE VALLEE DE LA LOIRE organise les 30 et 31 juillet 2011, avec le concours de l'Association PROMO RALLYE, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée:

#### 22° COURSE DE COTE REGIONALE DU MONASTIER SUR GAZEILLE.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne, le challenge du comité régional d'Auvergne et le challenge A.S.A HAUTE VALLEE DE LA LOIRE.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le n° R21 CC en date du 18 avril 2011, et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° R 221 en date du 3 mai 2011.

#### ART 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

##### Article 1.1p. Officiels:

Président du Collège des Commissaires Sportifs:	Sylvie KRZYZANOWSKI	lic. n° 22005
Commissaires Sportifs:	Marc MOULIN Georges BEAL	lic. n° 19079 lic. n° 2910
Directeur de Course:	L.R VERLINE	lic. n° 21427
Directeur de Course Adjoint:	Maurice BESSE Pascal MAGNE	lic. n° 2926 lic n° 43098
Commissaires Techniques	Gérard JOUVHOMME Christian ALLOIN Dominique MONNIER	lic. n° 51582 Lic n°13706 lic. n° 55260
Organisateur technique et chargé de la mise en place des moyens :	Alexandre BERAUD	lic n° 42990
Chargé des relations avec les concurrents:	Yvette CECILLON	lic n° 11374
Chargé des Commissaires de Route:	Michelle ARNIAC	lic. n° 14397
Chronométrateurs:	Nathalie SAGNARD Alain SIGAUD	lic n°137637 lic n° 53859
Médecin	Dr Blanc	Lic n°181137

##### Article 1.2p. Horaires.

- Clôture des engagements le 25 Juillet 2011 à minuit.
- Publication de la liste des engagés le jeudi 28 juillet 2011.
- Vérifications administratives le 30 juillet 2011 de 15 h à 18 h 30.

le 31 juillet 2011 de 7h00 à 7h30 (Uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur)

Lieu: Salle des Fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE.

-Vérifications techniques le 30 juillet 2011 de 15 h 15 à 19 h 15.

Le 31 juillet 2011 de 7h00 à 7h45 (Uniquement pour raisons exceptionnelles et sur demande écrite et avec accord de l'organisateur)

Lieu: Garage Sagnard (Renault), Avenue des Ecoles , le MONASTIER SUR GAZEILLE.

Il n'y aura pas de parc fermé à l'issue des vérifications techniques du samedi 31 juillet 2010.

-Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ aux essais à 8 H 30 le 31 juillet 2011.

-Essais chronométrés le 31 juillet 2011 de 9 h à 12 h .

Il y aura deux montées d'essai si l'horaire le permet et dans la mesure où les pilotes respecteront ce dernier.

-Briefing obligatoire des pilotes le Dimanche 31 juillet 2011 à 8 h 30 sur la ligne de départ.

-Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13 H 45 le 31 juillet 2011.

-Course:

1 ère montée: le 31 juillet 2011 à partir de 14 h.

2 ème montée: le 31 juillet 2011 à partir de 15 h 45.

3 ème montée: le 31 juillet 2011 à partir de 17 h 15.

-Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

-Pour des raisons de force majeure, la course pourra être ramenée à deux voire une seule montée.

-Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé situé au départ de la course de côte le 31 juillet 2011.

-Remise des prix le 31 juillet 2011 à 20 h 30 à la salle des fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE.

-Réunions du Collège des Commissaires Sportifs:

-le 31 juillet 2011 à 8 h 00. Les réunions suivantes seront fixés par le président du collège.

#### Article 1.3p. Vérifications:

Horaires : voir article 1.2p Horaires

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Titaud, 43150 le Monastier.  
Taux horaire maximum de la main d'œuvre: 45 Euros TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs voitures et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 19h15 (le samedi) et 7h45 le dimanche.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 31 juillet 2011 à 8 h.00

#### Article 1.5p. Dispositions particulières.

Par le fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement et déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions pour des cas non prévus (cas de force majeure, etc...)

En raison de la proximité du bourg du MONASTIER SUR GAZEILLE, les organisateurs refuseront le départ à tout concurrent qui aura fait l'objet d'une infraction au Code de la Route sur le parcours de l'épreuve et dans le bourg et ce dès la parution du présent règlement. Il ne lui sera pas remboursé l'engagement. Il devra respecter scrupuleusement les consignes qui lui seront données par les organisateurs en ce qui concerne la circulation et le régime des parcs de départ, d'arrivée et des emplacements réservés aux assistances en fonction des Groupes.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux concurrents.

Tout concurrent dont l'attitude sera incorrecte lors de l'épreuve ou de la remise des prix, que ce soit par ses propos ou par ses actes (tricherie, détérioration d'objets, manquement à l'esprit sportif....) sera exclu du classement de l'épreuve sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet auprès de la F.F.S.A.

#### ART 2p - ASSURANCES

Conforme à la réglementation standard FFSA des courses de côte.

Article 3p. CONCURRENENTS ET PILOTES.

Article 3.1p. Engagements.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

ASSOCIATION PROMO RALLYE  
mairie  
43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE  
Tel :04 71 03 81 97  
Fax: 04 71 03 86 69

jusqu'au mardi 26 juillet 2011 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 160 Euros avec la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les frais de participation sont fixés à 150 Euros pour les membres de l'ASAHVL.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p. VOITURES ET EQUIPEMENT.

Article 4.1p. Voitures admises.

Le nombre de voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et les classes admis sont les suivants:

Groupes FC

Classe:	FC 1	Jusqu'à 1300 cm3
	FC 2	au dessus de 1300 jusqu'à 1600 cm3
	FC 3	au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm3
	FC 4	au dessus de 2000 cm3

Groupes F2000

Classe	F2000.1	Jusqu'à 1400 cm3
	F2000.2	au dessus de 1400 jusqu'à 1600 cm3
	F2000.3	au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm3

Groupes N et FN.

Classes:	N/FN1	Jusqu'à 1400 cm3
	N/FN2	au dessus de 1400 jusqu'à 1600 cm3
	N/FN3	au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm3
	N/FN4	au dessus de 2000

Groupes A et FA.

Classes:	A/FA1	Jusqu'à 1400 cm3
	A/FA2	au dessus de 1400 jusqu'à 1600 cm3
	A/FA3	au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm3
	A/FA4	au dessus de 2000

Groupe GT de série.

Classes:	GT 1	Jusqu'à 2000 cm3
	GT 2	au dessus de 2000 cm3

Groupe CM.

Classe:	CM 1	jusqu'à 1003 cm3
	CM 2	jusqu'à 1003 cm3 Les classes CM1 et CM2 étant confondus.

Groupe C3.

Classes:	C3.1	Jusqu'à 1600 cm3
	C3.1	au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm3

Groupe CN.

Classes: CN.1 Jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>  
CN.2 au dessus de 1600 jusqu'à 2000 cm<sup>3</sup>

Les classes des groupes C3 et CN sont confondus.

Groupes D/E.

Classes: D/E 1 Jusqu'à 1300 cm<sup>3</sup> et formule campus  
D/E 2 au dessus de 1300 jusqu'à 1600 cm<sup>3</sup>  
D/E 3 Formule Ford et Formule 3 B  
D/E 7 Formule Renault

Groupe Z

Seront confondus les groupes suivants: N+FN, A+FA, C3+CM+CN.

Article 4.2p. Carburant-Pneumatiques-Equipements:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.2.7p. Echappement:

Toutes les voitures devront être équipés d'un silencieux. Les voitures des groupes N/FN, A/FA, FC, F2000, GT et CM : niveau sonore maxi 105dB A, les voitures des groupes CN/C et D/E : niveau sonore maxi 110 dB A.

Article 4.3p. Numéros de Course:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité:

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5p. PUBLICITE

Voir règlement standard des Courses de Côtes.

La publicité obligatoire et optionnelle seront précisées dans un additif au moment des vérifications.

ARTICLE 6p. SITES ET INFRASTRUCTURES:

Article 6.1p. Parcours:

La Course de Côte du MONASTIER SUR GAZEILLE a le parcours suivant:

RD 500 reliant le MONASTIER SUR GAZEILLE à SAINT-VICTOR.

La course se déroulera en 3 montées (Pour des raisons de force majeure, la course pourra être ramenée à deux voire une seule montée ),

Procédure de départ: Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ donnée 80 m après le 2<sup>eme</sup> pont sur le ruisseau de Présailles.

L'arrivée sera jugée sur la RD 500 à 1420 mètres du départ.

Pente moyenne: environ 6%

Longueur du parcours: 1420 mètres.

Modalités de retour au départ: Les voitures descendront sur le parcours de la course sur ordre de la direction de course après le passage de la voiture de sécurité.

Parc départ: RD 500 en direction de Saint Victor avant le premier pont.

Parc d'arrivée: RD 500 au départ de l'épreuve.

Article 6.2p. Route de Course.

Pour accéder au départ de l'épreuve, les concurrents devront emprunter la RD 500 à la sortie du Monastier en direction de Pradelles.

Article 6.3p. File de départ.

File de départ: lieu: RD 500 : 80 mètres avant la ligne de départ.

Rappel: Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4p. Signalisation:

Voir prescriptions générales.

Article 6.5p. Parc Concurrent:

Les parcs concurrents seront situés: route de Presailles et derrière l'usine près du départ pour les groupes E, C3, CN, CM.

dans le bourg du Monastier pour les autres groupes.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 12 heures le samedi 30 juillet 2011 sauf pour la route de Presailles accessibles à partir de dimanche 31 juillet 2011 à partir de 7h30.

Les remorques devront être garées dans les emplacements déterminés par les organisateurs.

Dans chaque parc, il est demandé aux concurrents :

-de tenir à proximité immédiate de chaque voiture un extincteur de foyer A, B, C d'une capacité mini de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

De disposer sous chaque voiture d'une bâche étanche (3m x 5m mini) et résistante aux hydrocarbures.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parc est de 200€.

Article 6.6p. Parc Fermé Final:

Le Parc Fermé Final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé au départ de l'épreuve.

Article 6.7p. Tableaux d'affichage officiels:

Les tableaux d'affichage seront placés:

-pendant les vérifications, aux vérifications administratives

-pendant les essais et la course au niveau de la pré-grille

-pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au niveau de la pré-grille.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Article 6.8p. Permanence:

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la salle des fêtes du Monastier T.: 04 71 03 81 97

Centre de Secours: Le Monastier sur Gazeille. Tel: 18

SAMU: Le Puy en Velay. Tel: 15

Gendarmerie: Le Monastier sur Gazeille. Tel: 04 71 03 80 09

ARTICLE 7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

Article 7.1p. Essais:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 7.2p. Conférence aux pilotes:

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au départ de l'épreuve le dimanche 31 juillet 2011 à 8H30.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chef de poste y est obligatoire.

Article 7.3p. Course:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ aux feux tricolores.

Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8p. PENALITES.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 9p. CLASSEMENT.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des montées de course.  
Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé le dimanche 31 juillet 2011 au départ de la course de côte et seront établis de la façon suivante:

- \*1 classement général.
- \*1 classement général féminin.
- \*1 classement pour chaque groupe.
- \*1 classement par classe.

## ARTICLE 10p. PRIX.

### Article 10.2p. Prix:

La répartition des prix et des coupes se fera de la façon suivante:

Classement scratch:      1 er    230 € + coupe  
   2 ème   185 € + coupe  
   3 ème   150 € + coupe

Classement par Groupe: 1 er de chaque groupe: 100 €+ coupe si plus de 3 partants

### Classement par Classe:

+ de 10 partants	de 6 à 10 partants	4 et 5 partants	1 à 3 partants
1 er 160 € + coupe	1 er 160 € + coupe	1 er 160 € + coupe	1 er 100 € + coupe
2 ème 120 € + coupe	2 ème 110 € + coupe	2 ème 90 € + coupe	
3 ème 100 € + coupe	3 ème 90 € + coupe		
4 ème 80 € + coupe			

Coupe des dames: 70 € + coupe si plus de 2 partantes.

### Article 10.3p. Coupes:

Tous les concurrents primés auront une coupe.  
Les coupes ne sont pas cumulables.  
Une coupe sera remise à un commissaire.

### Article 10.5p. Remise des prix et coupes:

Elle aura lieu à la salle des fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE le dimanche 31 juillet 2011 à partir de 20 h30